

Résolution sur la mise en application des accords de mai

Le Syndicat du personnel du BIT, réuni en Assemblée générale annuelle le 18 octobre 1983,

CHARGE le Comité du Syndicat :

1. de poursuivre son action en vue d'obtenir l'application intégrale des accords de mai 1983 entre le Directeur général et le Comité du Syndicat et en particulier :
 - de mettre tout en oeuvre pour que le Conseil d'administration approuve en novembre 1983 le projet de régime complémentaire des pensions;
 - d'insister auprès du Conseil d'administration pour qu'il approuve l'introduction au 1er janvier 1984 d'un système d'augmentations accélérées pour connaissances linguistiques;
 - de veiller à ce que le Bureau soit fermé entre Noël et Nouvel An, et à ce que les bureaux extérieurs soient traités à cet égard sur un pied d'égalité avec Genève;
 - d'insister auprès du Directeur général et du Conseil d'administration pour que le nombre des échelons supplémentaires au-delà du plafond du grade soit porté de 2 à 6, selon la formule convenue dans les accords de mai.
2. de faire rapport à une assemblée générale extraordinaire en cas de difficulté majeure, pour qu'elle décide des mesures à prendre.